

AUDIT – CONSEIL – EXPERTISE – *managers*

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

SIEGE SOCIAL ET CORRESPONDANCE : 38, rue Rennequin – 75017 Paris

Tél : 06 16 19 51 01

Email : auditconseilmanagers@gmail.com

DISTRICT DE L'ESSONNE DE FOOTBALL
RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR L'EXERCICE CLOS LE 30.06.2025

DISTRICT DE L'ESSONNE DE FOOTBALL
ASSOCIATION LOI 1901
Domaine du Carouge
52, rue du Mesnil - BP 46
91223 BRETIGNY S/ ORGE CEDEX

SIRET : 321.304.248.00024

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025

Mesdames, Messieurs,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association DISTRICT DE L'ESSONNE FOOTBALL, relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2024 à la date d'émission de notre rapport.

SB

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale, sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels.

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le comité directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PARIS, le 26 septembre 2025

A.C.E. managers
Commissaire aux comptes
Membre de la Cie régionale de Paris

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a series of loops and a horizontal stroke.

Le Gérant
Sylvain BLOT
Commissaire aux comptes
Membre de la Cie régionale de Paris

**DISTRICT DE L'ESSONNE DE FOOTBALL
ASSOCIATION LOI 1901
Domaine du Carouge
52, rue du Mesnil - BP 46
91223 BRETIGNY S/ ORGE CEDEX**

SIRET : 321.304.248.00024

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés.

Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune de ces conventions.

Fait à PARIS, le 26 septembre 2025

A.C.E. managers
Commissaire aux comptes
Membre de la Cie régionale de Paris

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. BLOT', written over a horizontal line.

Le Gérant
Sylvain BLOT
Commissaire aux comptes
Membre de la Cie régionale de Paris

BILAN ACTIF

DISTRICT DE L'ESSONNE DE FOOTBALL

Exercice clos le 30/06/2025

BILAN	Brut	Amortissement Provisions	Net au 30/06/25	Net au 30/06/24
ACTIF				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Concessions et droits similaires	14 772,00	-14 772,00	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Achat terrain	90 000,00		90 000,00	90 000,00
Construction	745 921,48	-676 859,41	69 062,07	76 404,99
Inst Aménagement	653 520,32	-505 090,24	148 430,08	171 807,89
Matériel de Transport	61 233,61	-41 373,10	19 860,51	25 818,66
Mobilier Matériel	296 572,93	-292 022,79	4 550,14	10 484,66
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Autres titres immobilisés	0,00		0,00	0,00
Autres immobilisations financières	541,96		541,96	541,96
ACTIF IMMOBILISE	1 862 562,30	-1 530 117,54	332 444,76	375 058,16
STOCKS				
Stocks marchandises	21 010,00		21 010,00	10 782,38
CREANCES				
Clubs	19 661,72	0,00	19 661,72	36 954,25
Clients et Comptes rattachés	0,00		0,00	915,00
Autres créances	235 904,19		235 904,19	268 854,99
DISPONIBILITES	552 281,43		552 281,43	445 099,10
Charges Constatés d'Avance	13 529,74		13 529,74	6 446,43
ACTIF CIRCULANT	842 387,08	0,00	842 387,08	769 052,15
TOTAL ACTIF	2 704 949,38	-1 530 117,54	1 174 831,84	1 144 110,31

9/3

BILAN PASSIF

DISTRICT DE L'ESSONNE DE FOOTBALL

Exercice clos le 30/06/2025

BILAN	Net au 30/06/25	Net au 30/06/24
PASSIF		
Fonds Associatif	80 178,43	80 178,43
Report à nouveau	614 382,99	560 810,30
Résultat de l'exercice	22 686,79	53 572,69
Subventions d'Investissements	12 826,03	14 326,03
CAPITAUX PROPRES	730 074,24	708 887,45
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions risques et charges	23 425,00	22 352,00
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	114 133,12	132 445,38
Intérêts Courus	0,00	0,00
Dettes Fournisseurs et Comptes Rattachés	67 407,70	79 458,95
<i>Personnel</i>	38 551,46	41 056,83
<i>Organismes Sociaux</i>	30 281,73	28 171,41
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	675,12	814,20
Dettes Fiscales et Sociales	69 508,31	70 042,44
Autres dettes (collectif clubs)	25 878,29	31 419,00
Charges à Payer	119 905,18	69 005,09
Produits Constatés d'Avance	24 500,00	30 500,00
DETTES	421 332,60	412 870,86
TOTAL PASSIF	1 174 831,84	1 144 110,31

SB

COMPTE DE RESULTAT

DISTRICT DE L'ESSONNE DE FOOTBALL

Exercice clos le 30/06/2025

COMPTE DE RESULTAT	du 01/07/24 au 30/06/25	du 01/07/23 au 30/06/24	du 01/07/22 au 30/06/23
<u>PRODUITS</u>			
AUTRES VENTES	104 460,45	94 728,00	128 582,40
FRAIS DE PUBLICATION	0,00	0,00	0,00
RECETTES ADMINISTRATIVES	126 812,00	121 099,00	110 350,00
SUBVENTIONS D'EXPLOITATIONS	410 741,24	375 532,82	294 352,82
QUOTE PART LPIFF	330 807,43	323 712,49	300 612,19
AUTRES PRODUITS	62 967,81	60 524,78	135 761,52
<u>Total</u>	1 035 788,93	975 597,09	969 658,93
<u>CONSOMMATION M/SES & MAT</u>			
VARIATION DES STOCKS	-10 227,62	2 567,62	7 980,42
AUTRES ACHATS	222 137,96	257 210,64	245 576,47
SERVICES EXTERIEURS	87 188,08	79 634,42	72 818,34
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	177 539,76	163 708,81	168 322,12
<u>Total</u>	476 638,18	503 121,49	494 697,35
MARGE GLOBALE	559 150,75	472 475,60	474 961,58
<u>CHARGES</u>			
IMPOTS ET TAXES	16 508,21	12 671,59	25 304,80
SALAIRES ET TRAITEMENTS	318 182,66	306 132,62	288 019,71
CHARGES SOCIALES	115 968,22	99 728,33	126 479,36
DOTATIONS AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	44 562,40	46 938,87	46 737,52
SUBVENTIONS ACCORDEES	42 410,37	1 300,00	1 600,00
<u>Total</u>	537 631,86	466 771,41	488 141,39
RESULTAT D'EXPLOITATION	21 518,89	5 704,19	-13 179,81
PRODUITS FINANCIERS	3 550,60	3 611,16	2 824,17
CHARGES FINANCIERES	2 382,70	2 686,44	2 071,01
<u>Résultat financier</u>	1 167,90	924,72	753,16
RESULTAT COURANT	22 686,79	6 628,91	-12 426,65
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	60 534,56	79 290,73
QUOTE PART/ SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	1 911,29
REPRISE SUR PROVISION	0,00	0,00	14 978,00
PERTES SUR COMPTES CLUBS	0,00	0,00	928,47
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	13 590,78	25 980,86
<u>Résultat exceptionnel</u>	0,00	46 943,78	69 270,69
RESULTAT DE L'EXERCICE	22 686,79	53 572,69	56 844,04

JB

Règles et méthodes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- le PCG 1999 approuvé par arrêté ministériel du 22 Juin 1999
- la loi n° 83 353 du 30 Avril 1983
- le décret 83 1020 du 29 Novembre 1983
- les règlements comptables :
- 2000-06 et 2003-07 sur les passifs
- 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs
- 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs
- 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations
- 2022-06 introduisant des modifications relatives à la présentation des comptes et à l'évaluation de certains postes du bilan et du compte de résultat.

Changements de méthode

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2022-06, plusieurs ajustements méthodologiques ont été opérés :

- Suppression de la notion de transferts de charges : Les transferts de charges ne sont plus comptabilisés en tant que tels et sont désormais intégrés dans les rubriques appropriées.
- Redéfinition des produits et charges exceptionnels : Cette catégorie est désormais limitée aux événements majeurs et inhabituels. Ainsi, les éléments précédemment comptabilisés en exceptionnel sont désormais ventilés dans les résultats d'exploitation ou financier selon leur nature.
- Reclassements et harmonisation des comptes : La présentation du bilan et du compte de résultat a été adaptée selon les nouveaux modèles imposés par le règlement.

Les comptes de l'exercice présentés sont comparables à ceux de l'exercice précédent, sous réserve des modifications mentionnés ci-dessus.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les frais accessoires (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

Le coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode *premier entrée, premier sorti*.

Règles et méthodes comptables

Désignation: DISTRICT DE L'ESSONNE DE FOOTBALL

Exercice clos le 30/06/25

EURO

Engagements de retraite

L'association a constaté ses engagements sous forme de provision.

Subventions

Les subventions reçues sont d'origine privées pour 191 941 Euros et d'origine publiques pour 218 800 Euros.

93

Actif immobilisé

Désignation: DISTRICT DE L'ESSONNE DE FOOTBALL

Exercice clos le 30/06/25

EURO

CADRE A : IMMOBILISATIONS		Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
			Réévaluation exercice	Acquisitions créations
Frais d'établissement R&D	TOTAL 1			
Autres postes d'immo. incorporelles	TOTAL 2	14 772		
Terrains		90 000		
Constructions sur sol propre		745 922		
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agencement.				
Installations techniques, matériel et outillage ind.				
Installations générales, agencs., aménags. dives		653 520		
Autres matériels de transport		91 810		
Matériel de bureau et informatique, mobilier		295 696		877
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
	TOTAL 3	1 876 948		877
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts & autres immobilisations financières		542		
	TOTAL 4	542		
TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3+4)		1 892 262		877

CADRE B IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations en fin d'exercice	Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence
		Par virement	Par cession		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Frais d'établissement R&D	TOTAL 1				
Autres postes d'immo. incorporelles	TOTAL 2			14 772	
Terrains				90 000	
Constructions	sur sol propre			745 922	
	sur sol d'autrui				
	Inst. gales., agencs. et am. const.				
Installations techniques matériel et outillage					
Autres immo. corporelles	Inst. gales., agencs., amé- nagement divers			653 520	
	Matériel de transport		30 576	61 234	
	Matériel de bureau & informatique			296 573	
	Emballages récupérables & divers				
Immobilisations corporelles en cours					
Avances & acomptes					
	TOTAL 3		30 576	1 847 249	
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts & autres immobilisations financières				542	
	TOTAL 4			542	
TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3+4)			30 576	1 862 562	

83

Amortissements

Désignation: DISTRICT DE L'ESSONNE DE FOOTBALL

Exercice clos le 30/06/25

EURO

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE			
Immobilisations amortissables		Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement					
TOTAL 1					
Autres immobilisations incorporelles					
TOTAL 2		14 772			14 772
Terrains					
Constructions	sur sol propre	669 516	7 343		676 859
	sur sol d'autrui				
	installations générales				
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	installations générales	481 713	23 377		505 090
	matériel de transport	65 991	5 958	30 576	41 373
	matériel de bureau	285 212	6 811		292 023
	emballages récupérables				
TOTAL 3		1 502 432	43 489	30 576	1 515 345
TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3)		1 517 204	43 489	30 576	1 530 117

983

Provisions et dépréciations

Désignation: DISTRICT DE L'ESSONNE DE FOOTBALL

Exercice clos le 30/06/25

EURO

Rubriques	Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations except. 30%				
Implantations étrangères avant 01/01/92				
Implantations étrangères après 01/01/92				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Provisions pour litiges				
Provisions garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires	22 352	1 073		23 425
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Provisions charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	22 352	1 073		23 425
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participations				
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours				
Dépréciations comptes clients				
Autres dépréciations				
DEPRECIATIONS				
TOTAL GENERAL	22 352	1 073		23 425
Dotations et reprises d'exploitation		1 073		
Dotations et reprises financières				
Dotations et reprises exceptionnelles				
Dépréciations des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

503

Echéances, créances et dettes

Désignation: DISTRICT DE L'ESSONNE DE FOOTBALL

Exercice clos le 30/06/25

EURO

CADRE A	ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immobilisations financières		542		542
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients		19 662	19 662	
Créances r. de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes et versements assimilés			
	Divers			
Groupe et associés				
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		235 904	235 904	
Charges constatées d'avance		13 530	13 530	
TOTAUX		269 638	269 096	542
Montant des	prêts accordés en cours d'exercice			
	remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés				

983

Echéances, créances et dettes

Désignation: DISTRICT DE L'ESSONNE DE FOOTBALL

Exercice clos le 30/06/25

EURO

CADRE B	ÉTAT DES DETTES	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an et 5 ans au plus	À plus de cinq ans
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 2 ans max. à l'origine	114 133	18 623	69 886	25 624
	à plus de 2 ans à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	67 408	67 408		
	Personnel et comptes rattachés	49 227	49 227		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	19 606	19 606		
État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices				
	Taxe sur valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	675	675		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	145 783	145 783		
	Dette représentative de titres emp.				
	Produits constatés d'avance	24 500	24 500		
	TOTAUX	421 332	325 822	69 886	25 624
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	18 312			
	Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques				

913

EN EUROS

Contributions volontaires

	N	N-1
Ressources		
Bénévolat	378 895	375 262
Prestations en nature	0	0
Dons en nature		
Total	378 895	375 262
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	0	0
Prestations		
Personnel bénévole	378 895	375 262
Total	378 895	375 262

S.B.